

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017

Version 2017 -1.1

Direction Immobilière COVEA





Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue à l'Agence MAAF Assurances de :
BESANCON ST FERJEUX**

Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui Non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et
des services**

Oui Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- Le personnel est sensibilisé
- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : IMMEUBLE LE MAJOR - 83 RUE DE DOLE
Code Postal : 25000

Ville : BESANCON

Nom de la Personne Morale : MAAF ASSURANCES SA
SIRET : 542 073 580 00764

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : M2EM-MLHO/SG/SP33/ATL2/Benoît Cudelou

Notice d'Accessibilité



NOTICE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

La présente notice porte uniquement sur les travaux ou aménagements projetés

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IRP)

Pièces jointes à la présente notice et à la demande d'autorisation de travaux (avec ou sans permis de construire)

PLAN DE MASSE : indiquant les stationnements, les cheminements et les niveaux actuels et finis avec cotes

AN DE TRAVAUX : - indiquant les niveaux extérieurs, intérieurs et pentes, rampes (en%)

- cotes des paliers, sas, dégagements, couloirs, portes, espaces d'usage, espaces de manœuvre etc.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION si nécessaire

Seuls les dossiers complets seront recevable en sous commission accessibilité

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT OU DE L'INSTALLATION

Nom, Prénom ou dénomination : MAAF
Adresse : Le Major 83 rue de Dole
25000 Besançon
Nature de l'activité : AGENCE ASSURANCE
Nature des travaux : Réaménagement
Réaménagement d'une agence MAAF déjà existante avec modification des enseignes.
Catégorie (C.C.H. Art. R.123.19) : W 5ème

DEMANDEUR OU MAITRE D'OUVRAGE

Nom, Prénom ou dénomination : Korus mandaté par la MAAF
Adresse : Espace Vercors
38140 La Murette
Téléphone : 04 76 67 18 92

MAITRE D'ŒUVRE DE CONCEPTION

Nom, Prénom ou dénomination : Korus mandaté par la MAAF
Adresse : Espace Vercors
38140 La Murette
Téléphone : 04 76 67 18 92

Textes de référence :

Arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES		Travaux réalisés		
		Conforme	Non conforme	sans objet
répondre dans les cases correspondantes				
1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS & INTERIEURS			
	■ Cheminement accessible depuis l'entrée du terrain jusqu'à une entrée principale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Cheminements signalés et éléments structurants repérables visuellement et tactilement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Cheminements croisant une voie de circulation signalé aux conducteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Cheminements disposant d'un éclairage de 20lux en tout point / sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Signalisation adaptée à l'entrée du terrain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Signalisation des places de stationnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Cheminement horizontal et sans ressaut	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Plan incliné pente ≤ 5%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si impossibilité justifiée : ■ tolérance jusqu'à 8% si Longueur ≤ 2m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ tolérance jusqu'à 10% si Longueur ≤ 0,50m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Paller de repos en haut et en bas de chaque pente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ si pente ≤ à 4% palier de repos tous les 10m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Ressaut : à bord arrondi ou chanfrein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ H ≤ à 2cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ H maxi < à 4cm avec pente < 33%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Largeur du cheminement ≥ 1,40m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ 1,20m ≤ rétrécissement ponctuel ≤ 1,40m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Dévers : ≤ à 2%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Espaces de manœuvre sur cheminement et devant équipements ou portes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Trous et fente de largeur ou diamètre ≤ à 2cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Si élément sur cheminement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ suspendu : passage libre H/sol ≥ à 2,20m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ saillie latérale ≥ à 15cm avec contraste visuel et rappel tactile ou prolongement au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Parois vitrées repérables et avec des éléments visuels contrastés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Circulations intérieures accessibles sans danger et éléments structurants repérables par des déficients visuels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Accès à l'ensemble des locaux ouverts au public en autonomie (et sortie)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
BATIMENT EXISTANT				
Le projet concerne le réaménagement d'une agence MAAF déjà existante.				
L'accès PMR à l'agence est déjà existant.				
2	STATIONNEMENT AUTOMOBILE			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Place de stationnement adaptée et à proximité des entrées (Devers ≤ 2%, largeur mini 3,30m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Minimum 2% du nombre total de places prévues pour le public (10 min si + de 500 places)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Emplacements réservés et signalés au sol et verticalement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Contrôle d'accès ou sortie en cas d'absence de vision directe munie de signal de fonctionnement et d'un système d'interphonie avec visualisation du conducteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Places de stationnement en volumes fermés permettant aux usagers en fauteuil roulant de quitter leur emplacement une fois le véhicule garé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
BATIMENT EXISTANT				
Tous les stationnements sont sur le domaine public.				

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES		Travaux réalisés		
		Conforme	Non conforme	sans objet
répondre dans les cases correspondantes				
3	ACCES A L'ETABLISSEMENT OU INSTALLATION			
	■ Entrée principale facilement repérable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Systèmes de communication entre personnel et public répondant aux normes d'accessibilité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Système d'ouverture des portes utilisable en position "assise" ou "debout"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Déverrouillage électrique permettant à une personne à mobilité réduite d'atteindre la porte avant que la porte ne soit à nouveau verrouillée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	DISPOSITIF PARTICULIERS			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Dispositif visant à permettre ou restreindre l'accès, facilement repérable visuellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Les appareils d'interphones sont munis d'un système permettant au personnel de visualiser le visiteur en cas de contrôle d'accès.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Les dispositifs d'accès ou de sortie sont visuels et sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
4	ACCUEIL DU PUBLIC			
	■ Repérage, atteinte, utilisation par une personne handicapée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ au moins un poste d'accueil accessible et à disposition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ qualité d'éclairage : 200lux au droit du poste d'accueil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Banque d'accueil utilisable par une personne handicapée en position "assise" ou "debout"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ permettant la communication visuelle entre usager et personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ pour usage lecture, écriture, utilisation d'un clavier : une partie adaptée telle que H maxi=0,80m; vide en partie inférieure d'au moins 30cm de profondeur, 60cm de largeur et hauteur de 70cm permettant le passage dessous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ L'information d'accueil sonore est doublée par une information visuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ L'accueil sonorisé est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique signalée par pictogramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
Les personnes à mobilités réduites ont accès à l'ensemble des services offerts par l'agence à savoir, l'accueil, des bureaux fermés (DA et CCP), des bureaux ouverts (CEC), 2 zones d'attente. Ils peuvent circuler dans toute l'agence grâce à des circulations permettant de faire un demi-tour si nécessaire.				
5	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES : ESCALIERS			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Largeur minimum de 1,20m entre mains courantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ hauteur de marches ≤ à 16cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Largeur du giron ≥ à 28cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ revêtement de sol d'éveil à la vigilance à 50cm de la première et dernière marche (contraste visuel et tactile)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Contremarche d'une hauteur mini de 10cm sur première et dernière marche visuellement contrastée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ nez de marche contrastés visuellement, antidérapants, sans débord excessif par rapport à la contremarche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Dispositif d'éclairage de 150 lux en tout point de l'escalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ main courante de chaque côté (ou garde corps)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ hauteur comprise entre 0,80m et 1,00m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ prolongée horizontalement d'une longueur de marche en haut et bas de chaque volée sans créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ continues, rigides et facilement préhensibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ différenciées de la paroi par un contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
Sans objet				

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES		Travaux réalisés		
		Conforme	Non conforme	sans objet
répondre dans les cases correspondantes				
6	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES : ASCENSEURS			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ conformes à la norme NF EN 81-70	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ utilisable par des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ disposition des commandes intérieures et extérieures accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ prises d'appuis intérieurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ information lié au mouvement de la cabine, aux étages et systèmes d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Si 50 personnes en sous-sol ou mezzanine ou étage : obligation d'ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Si moins de 50 personnes mais prestations non disponibles en RDC : obligation d'ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				
7	TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANQUES			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ repérage, et utilisation par des personnes ayant une déficience visuelle ou des difficultés d'équilibre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ doublé par un autre type de circulation verticale (escalier, ascenseur) avec choix d'usage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ prolongement des mains courantes d'au moins 30cm au départ et à l'arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ départ et arrivées mis en évidence par contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Signal tactile ou sonore à l'arrivée sur partie fixe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				
8	REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS			
	■ revêtements de sols sûrs et ne créant pas de gêne visuelle ou sonore	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ temps de réverbération des matériaux répondant aux exigences acoustiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ tapis fixes ayant une dureté suffisante et sans ressauts > à 2cm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				
9	PORTES, PORTIQUES ET SAS			
	■ largeur minimum de 0,90m si moins de 100 personnes ou 1,40m si plus de 100 personnes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ largeur minimum de passage pour les portiques : 0,80m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ espaces de manœuvre de porte à l'intérieur du sas hors débattement de porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ espaces de manœuvre de porte à l'extérieur du sas hors débattement de porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ portes automatiques temporisées pour permettre le passage d'une personne à mobilité réduite et détectent des personnes de toute taille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ poignée de porte à plus de 0,40m d'un angle rentrant ou autre obstacle et facilement préhensible et manœuvrable (effort nécessaire à l'ouverture de porte ≤ à 50N)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ système d'ouverture électrique à déverrouillage signalé par signal sonore et lumineux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Si dispositifs liés à la sécurité ou la sûreté, les personnes handicapées peuvent se signaler à l'accueil ou repérer la porte adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Portes comportant des vitrages importants repérables en position ouverte ou fermée par éléments visuels contrastés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES		Travaux réalisés		
		Conforme	Non conforme	sans objet
répondre dans les cases correspondantes				
10	EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDES			
	■ Au moins un équipement, un mobilier ou un dispositif de commande repérable, atteint et utilisable par groupe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ repérage par contraste lumineux, visuel ou tactile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ espaces d'usage à côté de chaque équipement, mobilier ou dispositif de commande et possibilité d'usage en position "assise" comme "debout"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m pour une commande manuelle ainsi que pour les dispositifs ayant trait à la sécurité des personnes et non réservés à l'usage exclusif du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m pour les fonctions nécessitant de voir, entendre, parler	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Hauteur maximale de 0,80 m et vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur pour permettre le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant, dans le cas de lavabos et de guichets d'information ou de vente manuelle et lorsque des usages tels que lire, écrire, utiliser un clavier sont requis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ dispositif de sonorisation doit être équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique signalé par un pictogramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	■ toute information sonore doit pouvoir être doublée par une information visuelle sur ce support.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
Les personnes à mobilités réduites ont accès à l'ensemble des services offerts par l'agence à savoir, l'accueil, des bureaux fermés (DA et CCP), des bureaux ouverts (CEC), 2 zones d'attente.				
11	SANITAIRES			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Au moins un cabinet d'aisance accessible et aménagé par niveau accueillant le public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ espace d'usage à côté de la cuvette en dehors de débatement porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour à l'intérieur ou extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ barre d'appui latérale à côté de la cuvette 0,70m < H < 0,80m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Hauteur de la cuvette comprise entre 0,40m et 0,50m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ lavabos et accessoires (miroirs, serviettes, savons etc.) accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ lave-mains avec plan supérieur situé à H maxi 0,85m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Si urinoirs en batterie, ils sont positionnés à des hauteurs différentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
Les sanitaires sont uniquement réservés au personnel de l'agence. Un WC pour les personnes à mobilité réduite à été positionné.				
12	SORTIES			
	■ Repérables (de tout point où le public est admis), atteignables et utilisables par des personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Leur signalisation ne présente aucun risque de confusion avec le repérage des issues de secours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
Sans objet				
13	PUBLIC ASSIS			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ Emplacement accessible par cheminement praticable et aménagé (ou facilement libérable)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si moins de 50 places assises : 2 places au moins accessibles et aménagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si plus de 50 places assises : 2 places + 1 par tranche de 50 en sus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ au-delà de 1000 places assises : minimum de 20 places + nombre fixé par arrêté municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ emplacement accessible correspondant à un espace d'usage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ répartition en fonction des différentes catégories de places offertes au public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires :				
Sans objet				

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES		Travaux réalisés		
		Conforme	Non conforme	sans objet
répondre dans les cases correspondantes				
14	ETABLISSEMENT COMPORTANT DES LOCAUX D'HÉBERGEMENT			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ chambres et salle d'eau ou sanitaire accessibles et aménagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ un cabinet d'aisances indépendant et accessible des chambres par un cheminement praticable aménagé au même étage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ une salle d'eau indépendante et accessible des chambres par un cheminement praticable aménagé au même étage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si moins de 20 chambres : 1 chambre accessible et aménagée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si moins de 50 chambres : 2 chambres accessibles et aménagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si plus de 50 chambres : 2 chambres accessibles et aménagées + 1 par tranche de 50 en sus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si établissement personnes âgées ou handicapées ensemble des chambres, salles d'eaux, douches, wc etc., accessible et aménagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ chambre adaptée (lit 1,40m x 1,90m ou 0,90m x 1,90m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ espace libre d'au moins 1,50m de diamètre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ passage d'au moins 0,90m sur les deux grands côtés du lit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ passage d'au moins 1,20m sur le petit côté libre du lit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ si lit fixé au sol le plan de couchage est situé entre 0,40m et 0,50m du sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ au moins une prise de courant à proximité du lit + prise de téléphone reliée au réseau de téléphonie interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ cabinet de toilette adapté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ douche accessible et barre d'appui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ cabinet d'aisance adapté (cf. règle sanitaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				
15	DOUCHES ET CABINES			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ au moins une cabine doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable et installée au même emplacement que les autres cabines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position "debout"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ au moins une douche doit être aménagée et accessible par un cheminement praticable et installée au même emplacement que les autres douches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ un siphon de sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ un équipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position "debout"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ un espace d'usage situé latéralement par rapport à cet équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ des équipements accessibles en position « assis », notamment des patères, robinetterie, sèche-cheveux, miroirs, dispositif de fermeture des portes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Si il existe des cabines ou des douches séparées pour chaque sexe, au moins une cabine ou une douche aménagée et séparée pour chaque sexe est installée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES		Travaux réalisés		
		Conforme	Non conforme	sans objet
répondre dans les cases correspondantes				
16	CAISSES DE PAIEMENT DISPOSEES EN BATTERIE			<input checked="" type="checkbox"/>
	■ un nombre minimum de caisses aménagées et accessibles par un cheminement praticable et l'une d'entre elles doit être prioritairement ouverte avec obligation pour chaque niveau disposant de caisses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ 1 caisse par tranche de 20 caisses arrondi à l'unité supérieure et réparties de manière uniforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ caisse à affichage directement lisible par l'utilisateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques / commentaires : Sans objet				

Le demandeur : MAAF	
Korus mandaté par la Maaf	
Fait à : La Murette Le : 26 Mai 2009	Signature
Le maître d'œuvre chargé de la mission de conception du projet :	
Korus mandaté par la Maaf	
Fait à : La Murette Le : 26 Mai 2009	Signature

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(Code de la construction et de l'habitation Art. R123 à R123.55 arrêté du 22 juin 1990)

S'agissant d'une opération en site existant, en application des articles R123.24 et GN10§2, la présente notice de sécurité ne concerne que les parties de la construction modifiées ou agrandies et ne constitue donc pas un audit du bâtiment existant.

1. ETABLISSEMENT

MAAF agence de Besançon

2. ADRESSE DU SITE

Le Major 83 rue de Dole – 25000 BESANCON

3. MAITRE D'OUVRAGE

Nom du maître d'ouvrage : Korus mandaté par la MAAF

4. MAITRE D'OEUVRE

Nom du maître d'œuvre : Korus

Adresse : Espace Vercors

Coordonnées : 04 76 67 18 92

5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU BATIMENT EXISTANT ET DU PROJET

Réaménagement d'une agence MAAF déjà existante avec modification des enseignes

6. CAPACITE D'ACCUEIL

Effectif du public :

Théorique sur la base de calcul réglementaire déclaré par l'exploitant

Effectif du personnel :

Effectif global : < 20 personnes

NB : L'effectif des personnes handicapées circulant en fauteuil roulant ne dépasse pas les seuils d'admissions fixés à l'article GN8.

7. TYPE D'ETABLISSEMENT ET CLASSEMENT PROPOSE À LA COMMISSION DE SECURITE

ERP de : 5 catégorie du type : W

8. NOMBRES DE NIVEAUX DE L'ERP

Etablissement comprenant :

- un RDC

9. HAUTEUR DU PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU

Hauteur du plancher bas du dernier niveau accessible au public calculé par rapport à la rue : mètres

H<8m H>8m

10. ACCES DES SECOURS

PE.7

Nombre de façades accessibles : 3

Desservies par : Voie engins ≥ 8 mètres de largeur. (Voie $\geq 8m$, chaussée $\geq 6m$, largeur utilisable $\geq 3m$).

Voie échelles de ≥ 4 mètres de largeur. (largeur $\geq 4m$).

H<8m

H>8m

Façade principale accessible aux échelles aériennes

Baies accessibles à chaque niveau 1,30 x 0,90m minimum

11. ISOLEMENT ET NATURE DES TIERS / RESISTANCE DES STRUCTURES

PE.6

Effectif < 20 personnes, pas d'exigences

Effectif > 20 personnes :

Nature des tiers :

En latéral :

Degré Coupe Feu :

En superposition :

Degré Coupe Feu :

En vis-à-vis :

Distance séparative :

Résistance au feu :

Structures verticales :

Structures horizontales :

Structure toiture : visible

non visible sans objet

Couverture : matériaux :

12. FACADES

La règle du C+D vis-à-vis des tiers est vérifiée oui non sans objet

13. LOCAUX A RISQUES

-où / quoi / comment ?

Sans objet

14. CONDUITS, GAINES ET MONTE-CHARGES

- Parois des conduits et gaines CF H
 Trappes CF H
 Sans objet

15. DEGAGEMENTS, SORTIES, ESCALIERS

Etage ou local	Effectif	Effectif cumulé	Largeur de passage		
			Escalier	Dégagements	Issues
SOUS SOL					
RDC	>20 personnes	>20 personnes	Sans objet	> 90cm	2 UP de 90cm
R+1					
R+2					

- Pas de cul de sac supérieur à 10m
 Distance maximale à parcourir jusqu'à une issue ≤ 25m.
 Les portes des locaux et des niveaux susceptibles de recevoir plus de 50 personnes s'ouvrent dans le sens de l'évacuation.
 Les blocs portes des issues de secours ne comportent qu'un seul dispositif de manœuvre par ventail et sont simple d'utilisation.
 Les issues de secours sur l'extérieur sont dotées d'un système de déverrouillage intérieur
 Les portes coulissantes situées à l'entrée respecteront les dispositions de l'article CO48§3
 Les escaliers sont encloués par parois CF 1H et blocs portes PF 1/2H équipés de ferme portes
 Les escaliers seront munis de mains courantes
 L'escalier desservant le sous-sol est dissocié au niveau d'évacuation de celui qui dessert les étages

16. AMENAGEMENTS INTERIEURS

Classement minimum

Sols : M0 M1 M2 M3 M4
Revêtements muraux : M0 M1 M2 M3 M4
Plafonds : M0 M1 M2 M3 M4
Mobilier agencement principal : M0 M1 M2 M3 M4

17. DESENFUMAGE (préciser le type de désenfumage)

Sont désenfumés :
Les circulations horizontales suivantes :
Les escaliers suivants :
Les salles suivantes :

sans objet

18. MOYENS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, TRAITEMENT D'AIR

CHAUFFAGE :

Type de chauffage : Climatisation réversible

Localisation de la chaufferie : Groupe Climatisation dans local dédié (extraction en façade)

Puissance :

Isolément :

VENTILATION : VMC simple Flux

Type :

TRAITEMENT D'AIR :

A préciser :

19. INSTALLATION DE GAZ

A préciser :

Les appareils à gaz sont conformes aux normes CE et respectent les articles GZ du règlement du 25/08/1980 (ventilation, organes de coupure, distribution et raccordement)

sans objet

20. STOCKAGE DE COMBUSTIBLES ET PRODUITS DANGEREUX

Combustible gazeux

Combustible liquide

Combustible solide

Stockage extérieur

Stockage intérieur

Stockage en réservoir fixe

Quantité :

Autre :

Sans objet

21. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Elles seront conformes à la norme NFC 15.100, au règlement de sécurité et au décret du 14/11/1988 (protection des travailleurs)

22. ECLAIRAGE DE SECURITE

Par blocs autonomes d'éclairage de sécurité

Evacuation par balisage

23. ASCENSEURS

- Gains CF 1H Portes PH 1/2H

Si H>8m en conformité avec le Code du Travail :

- Ascenseur enclouonnés
- Accès à chaque niveau s'effectue au travers d'un local d'attente servant de refuge
- Parois du local CF 1H
 - Blocs portes PF 1/2H équipés de ferme portes et ouvrant vers l'intérieur du local
 - Désenfumage du local
 - Eclairage de sécurité dans le local
 - Système permettant de communiquer avec le concierge ou tout autre préposé
- L'ascenseur dispose d'une alimentation électrique de sécurité qui peut être assurée par une dérivation issue directement du tableau principal et sélectivement protégé
- La cabine est équipée d'un dispositif de commande accompagnée fonctionnant à l'aide d'une clé et d'un système permettant de communiquer.

- Sans objet

24. INSTALLATIONS DE CUISSON

- Puissance des équipements de cuisson :
- Puissance des appareils de production d'eau chaude sanitaire
- Dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie de l'ensemble des appareils
- Plancher haut et parois CF 1H
- Porte séparative PF 1/2H avec ferme porte
- Ventilation adapté et conforme à la réglementation.

- Sans objet

25. MOYENS DE SECOURS

ALARME :

- Type : 4 conforme à la norme

ALERTE :

- Donnée par téléphone urbain
- Autre :

MOYENS D'EXTINCTION :

- Extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres :
- Nombre : 1 Localisation : voir plan

- Extincteurs à CO2 de 2 kg:
- Nombre : 1 Localisation : voir plan

- Extincteurs adaptés aux risques particuliers :
- Type : Localisation : voir plan

26. ATRIUM

Conforme à l'instruction technique n°263 relative à la construction et au désenfumage des volumes libres intérieurs dans les ERP.

Sans objet

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussignéKorus..... agissant en qualité de maître d'ouvrage, m'engage à respecter les règles de construction telles que décrites à l'article 45 du décret n°95-260 du 08/03/1995 (paru au journal officiel du 10/03/1995) concernant la solidité de l'ouvrage.

Le maître d'ouvrage :

Attestation d'Accessibilité



Affaire suivie par :
Pascal MAILLET
Pôle Exploitation MAAF
Chauray
79082 Niort cedex 9
Tél. : 05 49 17 76 80
Pascal.mailliet@covea-immobilier.fr

Préfecture Doubs

8bls, r Charles-Nodier

25035 Besançon Cedex

**Objet : Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5ème
Catégorie conforme au 31 décembre 2014**
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée

N/Réf : ADAP 25010

Copie : Mairie de BESANCON ST FERJEUX

Chauray, le 18 Février 2015

Lettre Recommandée avec A/R 2C 099 018 2524 8

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Pascal MAILLET Responsable Pôle Exploitation MAAF, représentant MAAF Assurances SA (SIREN 542 073 580) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé **IMMEUBLE LE MAJOR - 83 RUE DE DOLE - 25000 - BESANCON ST FERJEUX**,

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues selon les pièces jointes.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte selon les cas :

- le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.
- l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal MAILLET
Responsable Pôle Exploitation



Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,
sur certains sites, selon les préconisations validées par
les Commissions d'Accessibilité*

■ ■ ■ RAMPE EN FIBRE DE VERRE

ACCESSIBILITE

**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT**

* Grand modèle

www.medinov.fr



Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	750	300	3,5
30100-085		850	750	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7,5
30100-205		2050		300	9,5

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plats de verre
Tél: 04 37 28 08 14

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.

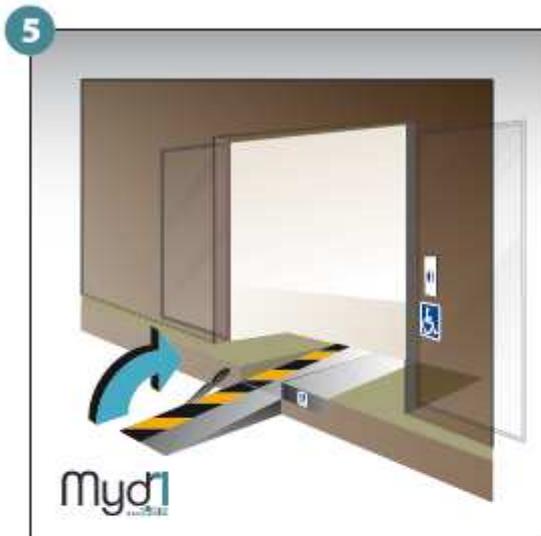


3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



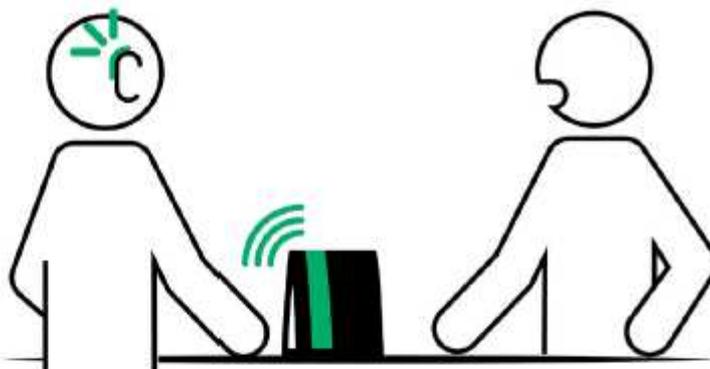
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70 mm
- Poids : 635 g
- Portée : 1 m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1 en supplément



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} et 2^e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606



Découvrez nos produits
sur www.okeenea.com

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE	*CONTROLE COMPLET*
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles à chaque visite</p> <p><u>Paliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons d'appel, voyants et indicateurs• portes et vantaux• serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture• oculus• des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme <p><u>Cabine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier• alarme, téléalarme, dispositif de secours• boutons et voyants, éclairage• vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture) <p><u>Machinerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques. <p><u>Egalement observés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• confort au démarrage et à l'arrêt• fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine• les éventuels bruits, vibrations	<p>1 fois par an*</p> <p><u>Contrôles Manœuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)• système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)• fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, anti-dérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile• ventilation forcée du local• éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine <p><u>Contrôles Treuil ou Machine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• groupe de traction dans sa globalité• ensemble « freins »• niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur• graisseurs automatiques• tension des courroies et anti-patinage• dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)• contacts de fin de course haut et bas• contrôle de la course poulie/frein <p>Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.</p> <p><u>Contrôles Gaine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation• éclairage• fonctionnement du boîtier d'inspection• arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)• poulies et dispositifs de fin de course• parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)• amortisseurs en fosse• électrification <p><u>Contrôles Portes Palières</u></p> <p>Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.</p> <p><u>Contrôles Porte Cabine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)• éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)• éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),• composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques. <p><u>Contrôles Signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles 2 fois par an</p> <p><u>Câbles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• état, tension, allongement et points de fixation• usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage• câbles et chaînes <p><u>Frein :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• usure des garnitures, test de l'efficacité• isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique	
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles 1 fois par an</p> <p><u>Contrôle parachute :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)• limiteur de vitesse et poulie de tension• essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact <p>appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.</p> <p><u>Nettoyage :</u></p> <p>Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.</p>	

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
Le contrôle du groupe moteur,
Le contrôle du système de transmission mécanique,
Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
Le contrôle des boîtes à boutons,
Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique...	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence